

DEC182538DR08

**Décision portant délégation de signature à M. Bruno SCAILLET, directeur par intérim de l'unité UMS 3116 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers OSUC par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 nommant Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 03 octobre 2017 ;

**Vu** la décision DEC171285DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMS3116, intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre - OSUC, dont le directeur est M. Yves COQUET ;

**Vu** la décision DECINSU182247INSU du 27 août 2018 portant cessation de fonction de Yves COQUE et nomination de Bruno SCAILLET aux fonctions de directeur par intérim UMS3116, intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre - OSUC

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Bruno SCAILLET, directeur par intérim de l'unité UMS3116, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno SCAILLET, délégation de signature est donnée à Mme Fabienne GENTILLET, Assistante ingénieure, Responsable des Services Administratifs aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC173297DR08 du 20 décembre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1<sup>er</sup> juillet 2018

Fait à Orléans, le 12 septembre 2018

La déléguée régionale par intérim  
Marion BLIN

**Décision portant délégation de signature à Mme Fabienne GENTILLET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS 3116 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers OSUC**

**LE(LA) DIRECTEUR(TRICE) D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171285DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMS3116, intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre - OSUC, dont le directeur est M. Yves COQUET ;

**Vu** la décision DECINSU182247INSU du 27 août 2018 pourtant cessation de fonction de Yves COQUE et nomination de Bruno SAILLET aux fonctions de directeur par intérim UMS3116, intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre - OSUC

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Fabienne GENTILLET, Assistante ingénieure, Responsable des Services Administratifs, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1<sup>er</sup> juillet 2018

Fait à Orléans, le 13 septembre 2018

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Le directeur d'unité  
Bruno SCALLET